

# Résumé de la séance du 3 juin

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a tenu une séance ordinaire le lundi 3 juin à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Précédant la séance publique, [un hommage](#) à une classe de deuxième année de l'école Jacques-Rochelleau et une [assemblée de consultation](#) concernant le projet de règlement n° U-220-56 ont été tenus.

Vous n'étiez pas présent ? Tous ces événements peuvent être écoutés en différé sur [la chaîne YouTube de la Ville](#). Afin de faciliter le visionnement et favoriser l'accessibilité universelle, les sous-titres peuvent être activés dans la barre d'outils s'affichant au bas de la vidéo.

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

---

## Réglementation

Le règlement n° 1211 régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue a été adopté. Grâce à ce projet pilote d'une durée de 2 ans, les citoyens résidant dans certaines rues du territoire pourront faire la demande à la Ville afin que leur voie de circulation devienne une zone de jeu libre pour les petits citoyens souhaitant s'y regrouper et bouger ensemble.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le règlement n° 1212, établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables et abrogeant le règlement n° 1191, a été adopté. Quelques modalités ont été modifiées dans le but de faciliter l'accès à ces produits aux enfants et aux adultes, de toutes les tranches d'âge et de condition.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le projet de règlement n° 1214, établissant un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour les logements bigénération, a été présenté et déposé. Restez à l'affût pour plus de détails.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le projet de règlement n° 1213, relatif à l'installation et l'entretien de compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles utilisés ou destinés à des fins non résidentielles, a été présenté et déposé. Restez à l'affût pour plus de détails.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en lien avec un projet au 10, rue Olier (PPCMOI 23-01) a été adopté.

Une assemblée de consultation se tiendra le mardi 2 juillet prochain à 19 h au centre civique Bernard-Gagnon. Au cours de cette assemblée, le maire, ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes désirant s'exprimer sur celui-ci.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, en lien avec un projet aux adresses 125, 127 et 129, montée des Trinitaires (PPCMOI 24-01), a été adopté. Aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été déposée, les dispositions du second projet de résolution sont donc considérées approuvées par les personnes habiles à voter.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le règlement n° U-220-55, modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des usages spécifiquement permis dans la zone 126-C, ainsi que de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur de produits dans le but de les vendre, a été adopté.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le second projet de règlement n° U-220-56, modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de préciser l'aménagement de cases de stationnement en tandem, ainsi que de modifier la largeur maximale d'une entrée charretière pour la classe d'usages H-3 (habitation trifamiliale), a été adopté.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

### **Acquisitions, contrats et mandats**

Le directeur du Service des finances de la Ville a été autorisé à participer à une visite industrielle des installations de Northvolt en Suède, du 21 au 27 juin, organisée par les

évaluateurs municipaux FQM Évaluation. Cette visite a pour but de comprendre les activités de ce type d'entreprise, la valeur foncière de ce type d'installation et d'analyser sa compatibilité avec le développement actuel et futur de la Ville.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Suivant la recommandation du comité de circulation, le conseil municipal informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable par résolution de l'intention de la Ville de modifier le marquage au sol sur la montée Robert, plus particulièrement entre la rue Principale et le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier afin d'améliorer la fluidité de circulation. Un avis de motion en ce sens sera présenté à la séance ordinaire du conseil municipal le 2 juillet prochain.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Une dépense prévue pour le remplacement des fenêtres, portes, portes de garage et réaménagement de bureaux de l'édifice Léon-Taillon a été autorisée, pour un montant maximal de 602 321,71 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

La mise à jour du plan d'intervention du Service du génie a été autorisée, pour un montant maximal de 219 026,07 \$ taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le contrat pour le déchiquetage des matières ligneuses (transformation des branches, troncs et souches) a été adjugé à Broyage RM inc. pour les trois années fermes du contrat ainsi que les deux années d'option, au montant de 70 916,58 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

La dépense pour l'acquisition de six bollards, à être installés sur le sentier en bordure du bassin de rétention d'eaux pluviales au parc de Montpellier, pour un montant de 63 400 \$, taxes en sus, a été autorisée.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

La dépense pour la signalisation des parcs et bâtiments municipaux, pour un montant maximal de 54 756,52 \$, taxes incluses, a été autorisée.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le contrat pour des services professionnels d'auscultation de chaussées, pistes cyclables et trottoirs sur l'ensemble du territoire a été adjudgé à la firme Groupe Conseil CHG inc. pour la somme de 46 715,49 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'acquisition de cinq lampadaires solaires à être installés sur la piste cyclable située sur la montée Robert a été autorisée pour un montant de 24 600 \$, taxes en sus.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Le contrat pour des travaux de réhabilitation de vannes d'isolement sur une conduite maîtresse dans le cadre d'un raccordement d'eau pour le site de Northvolt a été adjudgé à 9191-8375 Québec inc. (Aqua-Duc), au montant de 22 477,62 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'acquisition de deux ensembles de feux rectangulaires à clignotement, ainsi que d'un radar pédagogique, à être installés sur la rue des Cerisiers, a été autorisée pour un montant de 18 000 \$, taxes en sus.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Une dépense pour l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront installés sur la rue Principale, pour un montant de 12 500 \$, taxes en sus, a été autorisée.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'appel d'offres pour un service d'entretien des ascenseurs et appareils élévateurs a été annulé, puisqu'aucune soumission n'a été reçue. Le Service des travaux publics a été autorisé à retourner en appel d'offres.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Caroline-Joan Boucher, agronome chez Groupe FBE Bernard Experts, a été mandatée afin d'agir à titre d'experte en agronomie et donner son appréciation des travaux d'aménagements effectués sur une partie des lots 3 410 647 et 3 076 825.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

### **Aides financières, engagement et demandes particulières**

Les mandats de Gaétane Bélanger, Diane Cantin et Ievgeniia Kumanovska à titre de membres citoyennes du comité de consultation famille ont été renouvelés, pour un

terme de 2 ans. Marie-Chanelle Drapeau a été nommée afin de se joindre à ce comité à la suite de la démission d'un membre, pour la balance du terme, soit jusqu'au 5 juin 2025.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

En prévision du début du chantier de démolition relatifs au nouveau projet domiciliaire Saint-Basile-sur-le-Parc, un comité de vigilance a été créé afin d'assurer une meilleure cohabitation pendant les travaux. En feront partie les citoyens Jean-Louis Parent, Michel André Proulx et Maurice Cantin, la citoyenne corporative Sonia Guimont de la clinique Jean Coutu et le conseiller municipal du district 6, en plus d'un employé du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Suivant l'adoption de la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, une entente de partenariat ainsi qu'une entente financière seront signées avec l'organisme Éco Entreprises Québec. Le conseil municipal s'indique favorable à ce que la MRC de la Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, dès 2025.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

La location des lots identifiés au secteur D à Ferme Abracio S.E.N.C. a été autorisée rétroactivement pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027, le tout aux prix et conditions prévus au bail à intervenir avec celle-ci.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La location des lots identifiés au secteur C à Ferme C.M. Tétrault enregistrée a été autorisée rétroactivement pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027, le tout aux prix et conditions prévus au bail à intervenir avec celle-ci.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Un protocole d'entente à intervenir avec le promoteur Les Habitations FB inc. sera signé, pour le projet de construction Tribeca.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

L'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca, réalisé en 2022, a été annulé, suite à un report des travaux et une modification de l'échéancier des travaux prévus. Le conseil municipal a retenu la soumission conforme de Groupe Conseil Génipur inc. et lui a adjugé le

nouveau contrat à ce sujet, pour un montant total de 246 736,35 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La résolution n° 2018-05-148 a été modifiée afin que la place de l'Eau-Vive, faisant partie de ce projet, s'appelle plutôt la rue de l'Eau-Vive.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Municipales pour les Aînés (PRIMA) sera présentée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Une entente sera signée avec la Fabrique visant à fixer les modalités d'utilisation de l'église lors des Dimanches sur le parvis, pour l'année 2024.

[En savoir plus sur la programmation...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'adhésion de la Ville au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) a été renouvelée au coût de 150 \$ pour la période 2024-2025.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'adhésion au regroupement d'organismes publics pour le contrat d'exécution du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) concernant les achats de défibrillateurs du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2029 a été autorisée.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

Un montant de 200 \$ sera versé à l'école secondaire du Mont-Bruno pour la cérémonie de fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, qui s'est tenue le 7 juin dernier.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

L'ASPM - Sculpteurs sur pierre pourra utiliser gratuitement la salle multifonctionnelle du centre civique Bernard-Gagnon dans le cadre de leur exposition prévue du 7 au 10 novembre prochain.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

\*\*\*

La Société des poètes universels francophones a été reconnue à titre d'organisme culturel régional prioritaire.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

---

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 juillet prochain.